

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU 14 avril 2025  
Délibération n°2025/02

**Date de la convocation :** L'an Deux Mille Vingt Cinq,  
Le Quatorze avril,  
28 mars 2025  
**Date d'affichage :** A Quatorze heures, les membres du Comité Syndical du PETR Ternois – 7 Vallées se  
sont réunis en séance publique, à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin (62770), après  
convocation légale en date du Vingt Huit Mars 2025 sous la Présidence de Monsieur  
28 mars 2025 BACHELET Claude, Président

Présents ou Représentés : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Bertrand BEUCAMP
- Monsieur Sébastien BOCQUILLON
- Monsieur Jean Luc FAY
- Monsieur Willy GALLET
- Monsieur Benoît HOGUET
- Monsieur Franck MAAS
- Monsieur Damien MONTEL
- Monsieur Jean François THERET
- Monsieur Yves CARPENTIER
- Monsieur Jim DOURLENS
- Monsieur Michel EVRARD
- Monsieur Benoît THERET
- Monsieur Gérard VANDENHOVE

Secrétaire de séance : Monsieur André GENELLE

**Nombre de membres :** Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le rapport de présentation,  
En Exercice : 36  
Présents : 23  
De Votants : 22  
Considérant que le compte administratif 2024 du budget du PETR est en tous points  
conforme avec le compte de gestion ;  
Le Président expose aux membres du Comité Syndical les écritures liées au compte  
administratif 2024.

**Objet de la délibération :**  
Délibération du  
compte  
administratif  
2024 et  
affectation des  
résultats

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		330 887,50 €	111 397,64 €	- €	111 397,64 €	330 887,50 €
Part affectée à investiss	A DEDUIRE	112 585,64 €				112 585,64 €
Opérations de l'exercice	64 420,26 €	102 225,00 €	135 243,00 €	115 962,16 €	199 663,26 €	218 187,16 €
Totaux	64 420,26 €	320 526,86 €	246 640,64 €	115 962,16 €	311 060,90 €	436 489,02 €
Résultat de clôture 2024		256 106,60 €	130 678,48 €			125 428,12 €
	Besoin de financement		130 678,48 €	001		
	Excédent de financement		- €			
	Restes à réaliser DEPENSES		22 233,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		152 911,48 €			
	Excédent total de financement		- €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

152 911,48 €
103 195,12 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Vote :**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Président  
Syndical de bien vouloir en délibérer ;

**LE CONSEIL SYNDICAL :**

ENTENDU l'exposé de son Président ;

**Mention  
exécutoire :  
Oui**

APRES en avoir débattu,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

**DECIDE :**

- d'approuver et voter le compte administratif 2024 du budget PETR
- d'affecter les résultats conformément au tableau ci-dessus.  
au 002 : 103 195,12 Euros (excédent de fonctionnement reporté)  
au 1068 : 152 911,48 Euros (recette d'investissement) afin de compenser le déficit d'investissement constaté
- d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le  
25/04/2025 et  
publication et  
notification du  
25/04/2025

Le Président,  
Claude BACHELET